

2017,
ANNÉE CLÉ

600 000
INFIRMIERS

9 PRIORITÉS

“ Faisons entendre
notre voix ”

9 PRIORITÉS

La voix des infirmiers

Patients de plus en plus exigeants et de mieux en mieux informés, explosion des maladies chroniques, vieillissement de la population, restructurations hospitalières, augmentation des prises en charge en ambulatoire, à domicile, évolutions technologiques, développement de l'E-santé, contraintes budgétaires, recherche de productivité et conséquences sur les rythmes de travail, menaces sur la qualité des soins...

La santé, secteur en pleine mutation, pour le meilleur comme pour le pire, sera un des thèmes majeurs du quinquennat. Au-delà des considérations techniques et financières, interrogeons-nous : quel système de santé souhaitons-nous construire pour demain ?

Nous, infirmiers, sommes directement concernés, et refusons d'être les oubliés de ce sujet de société.

Aujourd'hui, on compte plus de 600 000 infirmiers en France dans le secteur public ou le secteur privé hospitalier, en libéral, dans les services de santé au travail ou dans les établissements scolaires, en ville ou en milieu rural. Ces dernières années, notre champ de compétences s'est considérablement élargi. Depuis quelques mois, nous disposons (enfin) d'un code de déontologie propre à notre profession. Au quotidien, nous jouons un rôle à la fois majeur et singulier auprès des patients, souvent au plus proche de leurs besoins. Malheureusement, nos conditions d'exercice se dégradent considérablement, et cela menace inévitablement la qualité de soins et la sécurité des patients.

Nous infirmiers, constituons un maillon essentiel de notre système de soins.

Nous infirmiers, souhaitons prendre part au débat sur les grandes questions de santé.

Nous infirmiers, faisons entendre notre voix, et avons défini  priorités.

Les priorités des infirmiers, par les infirmiers...

Les 9 priorités présentées ci-après sont issues d'un processus à travers lequel l'ensemble des infirmiers ont été invités à se prononcer :

- Les représentants des conseils de l'Ordre des infirmiers, tous infirmiers, ont élaboré les premières propositions ;
- Ces propositions ont été soumises aux 600 000 infirmières et infirmiers, quel que soit leur mode d'exercice. Via une plateforme web dédiée, ils ont pu faire part de leurs retours et **définir collectivement 9 priorités.**

... pour les infirmiers, le système de santé, l'ensemble de la société

Ces 9 priorités sont relatives à :

- à **l'avenir de la profession infirmière** : nos conditions de travail, la valorisation de nos compétences, notre autonomie, la prise en compte de notre voix sur les questions de santé publique.
- au **système de santé** : accès à des soins de qualité pour tous, place de la prévention et de l'éducation à la santé, importance accordée à une prise en charge globale du patient, meilleure coordination entre professionnels...
- à **l'ensemble de la société** : car de notre système de santé et des conditions d'exercice des infirmiers dépendent la qualité des soins dispensés, et cela nous concerne tous.

L'Ordre des infirmiers s'attache désormais à porter ces propositions auprès des candidats à la présidentielle. Il poursuivra cette entreprise de plaidoyer tout au long du quinquennat.

Risques, violences, protection

Que ce soit à l'hôpital ou dans les soins à domicile, nous observons une montée des violences envers les infirmiers. La dégradation de nos conditions d'exercice représente une menace grave pour la qualité des soins.

Nous souhaitons que **les pouvoirs publics et les établissements de santé agissent en conséquence (tolérance zéro)** et réclamons l'allocation de **crédits dédiés** afin notamment de mettre en place :

- I Des **systèmes connectés d'alarme**
- I Un **plan de formation préventive** pour l'ensemble des infirmiers qui se déplacent au domicile des patients
- I Une sévérité exemplaire des tribunaux

Par ailleurs, la couverture sociale contre certains risques liés à notre activité est trop faible. Nous souhaitons :

- I Une **prise en charge mutualisée des accidents d'exposition au sang et aux virus**
- I Une **couverture maternité** supplémentaire pour les infirmières libérales

Infirmiers, participons, co-décidons

Plus de 600 000 infirmiers exercent aujourd'hui en France au plus près des patients. Pourtant, leur représentation dans les grandes instances de décision sur les questions de santé reste infime. Prenons la parole, faisons en sorte qu'elle soit écoutée, co-décidons !

Nous souhaitons :

- I Des **infirmiers reconnus pour leur expertise nommés conseillers dans les ministères** qui nous concernent : Santé, Education nationale, Travail, Affaires sociales.
- I Des **infirmiers présents** et dont la participation est réellement prise en compte (par voix délibérative) dans les **instances de décision du secteur** : Haute autorité de santé, Agence nationale de sécurité du médicament, Agences régionales de santé...
- I Une **sollicitation systématique des organes de représentation des infirmiers** pour toute décision concernant l'évolution de nos pratiques professionnelles.

Priorité
n° 3

Des actes infirmiers justement valorisés

La société évolue, les actes infirmiers aussi. Globalement, le financement du système de santé peine à suivre les évolutions des prises en charge, des compétences, des techniques et des besoins de la population. Cela crée des dysfonctionnements, des inégalités et des surcoûts qui impactent à la fois les patients, les professionnels, et l'Assurance maladie.

- ! **La nomenclature des actes infirmiers** (qui fixe notamment la tarification de l'exercice libéral) **doit évoluer et s'adapter à la charge que représentent nos actes quotidiens.**
- ! **Les infirmiers et leurs instances de représentation doivent être partie prenante** à la révision régulière de cette nomenclature, **avec voix délibérative.**

Priorité
n° 4

L'égalité d'accès aux soins comme principe fondamental

Certains candidats à l'élection présidentielle semblent vouloir remettre en cause le modèle actuel de prise en charge des soins, par exemple en restreignant l'Assurance maladie aux «grands risques» pour laisser les «petits risques» aux mutuelles et aux assurances privées.

- ! **Préservez les principes fondamentaux de l'universalité et de l'égalité d'accès aux soins au travers de notre Sécurité sociale.**

Priorité
n° 5

Plus de prévention, une meilleure coordination

Les prises en charge sont de plus en plus complexes, et mobilisent des professionnels aux statuts et aux spécialités différentes. Il s'agit alors de mettre en place une coordination plus efficace entre les différents intervenants, afin notamment d'assurer une prise en charge globale des patients, volet social compris, et les infirmiers pourraient y contribuer. Ils jouent également un rôle essentiel en terme de prévention auprès de la population, mais ce dernier n'est pas valorisé.

Nous souhaitons :

- ! La **création d'un statut d'infirmier référent-coordonnateur**, acteur pivot d'une prise en charge pluridisciplinaire
- ! Une meilleure valorisation du **temps consacré par l'infirmier à la prévention et à l'éducation pour la santé**, et ce, dans des domaines variés (sexualité, vaccination, alimentation, addictions, suicide...), et dans tous les lieux d'exercice (école, entreprise, crèches, PMI, domicile...).

Qualité et sécurité des soins

Les tensions liées aux exigences de rigueur budgétaire se font fortement ressentir sur l'ensemble de notre système de santé, et particulièrement sur le travail des infirmiers qui parfois se trouvent en charge de plusieurs dizaines de patients ce qui crée des risques majeurs. Des pratiques systématiques de polyvalence avec des infirmiers sans cesse affectés dans un nouveau service comportent aussi des risques sérieux. Il est de plus en plus difficile de dispenser nos soins et d'accompagner nos patients avec le niveau de qualité et de sécurité requis.

Nous demandons :

- **Le renforcement des normes de qualité et de sécurité des soins** pour assurer une bonne prise en charge du patient. Par exemple, en définissant un **nombre maximum de patients par infirmier**, selon les secteurs d'activité.
- **Systématiser le compagnonnage** (accompagnement par un infirmier senior) dans la prise de nouvelles fonctions.
- Un **encadrement de proximité dans les services**, assuré par un cadre issu de la filière infirmière.

E-santé

Pour un parcours de soins de qualité, il faut que tous les professionnels qui participent à la prise en charge puissent simplement et rapidement communiquer entre eux. Les nouvelles technologies favorisent et facilitent ces échanges de données essentiels au suivi individuel des patients.

Nous souhaitons :

- Un investissement fort dans le **partage d'informations entre les professionnels de santé intervenant "en ville" et ceux exerçant à l'hôpital**. Trop souvent les dysfonctionnements et les surcoûts évitables se situent dans ces phases de transition de prise en charge.
- Une meilleure association des infirmiers au développement de l'**E-santé** et de la télémédecine.
- Le développement et la systématisation du Dossier Médical Partagé, avec une partie dédiée au dossier infirmier et un dossier relatif à la vaccination.

Compétences et responsabilités des infirmiers

Notre exercice et notre formation ne cessent d'évoluer pour s'adapter au progrès technique et à l'évolution des prises en charge. Et pourtant, le cadre réglementaire ne suit pas ces évolutions, voire est même menacé par des logiques comptables qui nuisent à la fonction d'infirmier et à la santé publique.

Nous souhaitons :

- I La **suppression de l'accès partiel à la profession d'infirmier**, qui vient d'être introduit par ordonnance (en transposition d'une directive européenne), et permet à des ressortissants de l'UE d'exercer "partiellement" en France, ce qui va rendre illisible le rôle de ces "infirmiers auxiliaires" (ou "infirmiers partiels") : comment être sûr et de manière précise de ce qu'ils savent faire ou ne pas faire ? La sécurité des patients en pâtira.
- I La mise en place d'une **pratique avancée infirmière (niveau master)** pour répondre aux besoins de soins non couverts : offre de premier recours, coordination, consultation de suivi, éducation à la santé, organisation du parcours... Cela constituera notamment un élément de réponse au problème des déserts médicaux.
- I L'élargissement de notre **droit de prescription**, et de la **vaccination sans prescription médicale**, afin d'améliorer la couverture vaccinale.
- I **Adapter notre cadre de compétences** au fil des évolutions, des besoins et des techniques.

Vers de véritables départements de sciences infirmières

Certains candidats à l'élection présidentielle semblent vouloir remettre en cause Dans la plupart des grands pays industrialisés, la formation infirmière est une véritable filière universitaire, pouvant déboucher sur un doctorat, avec des départements de sciences infirmières au sein des universités, des masters en sciences cliniques infirmières, des passerelles entre les filières de de formation. Ce projet est annoncé depuis plus de dix ans, mais rien n'avance..

Nous souhaitons :

- I La création d'une **véritable filière universitaire en sciences infirmières**. Cela doit constituer une priorité dès le début du quinquennat, avec un pilotage interministériel.



A Propos de l'Ordre des infirmiers :

L'Ordre des infirmiers est un organisme indépendant représentant l'ensemble de la profession infirmière en France. Il conseille, accompagne et protège ses adhérents tout en oeuvrant à une meilleure reconnaissance des infirmiers auprès des patients, des autres professionnels de santé, et dans l'ensemble de la société.

www.ordre-infirmiers.fr